

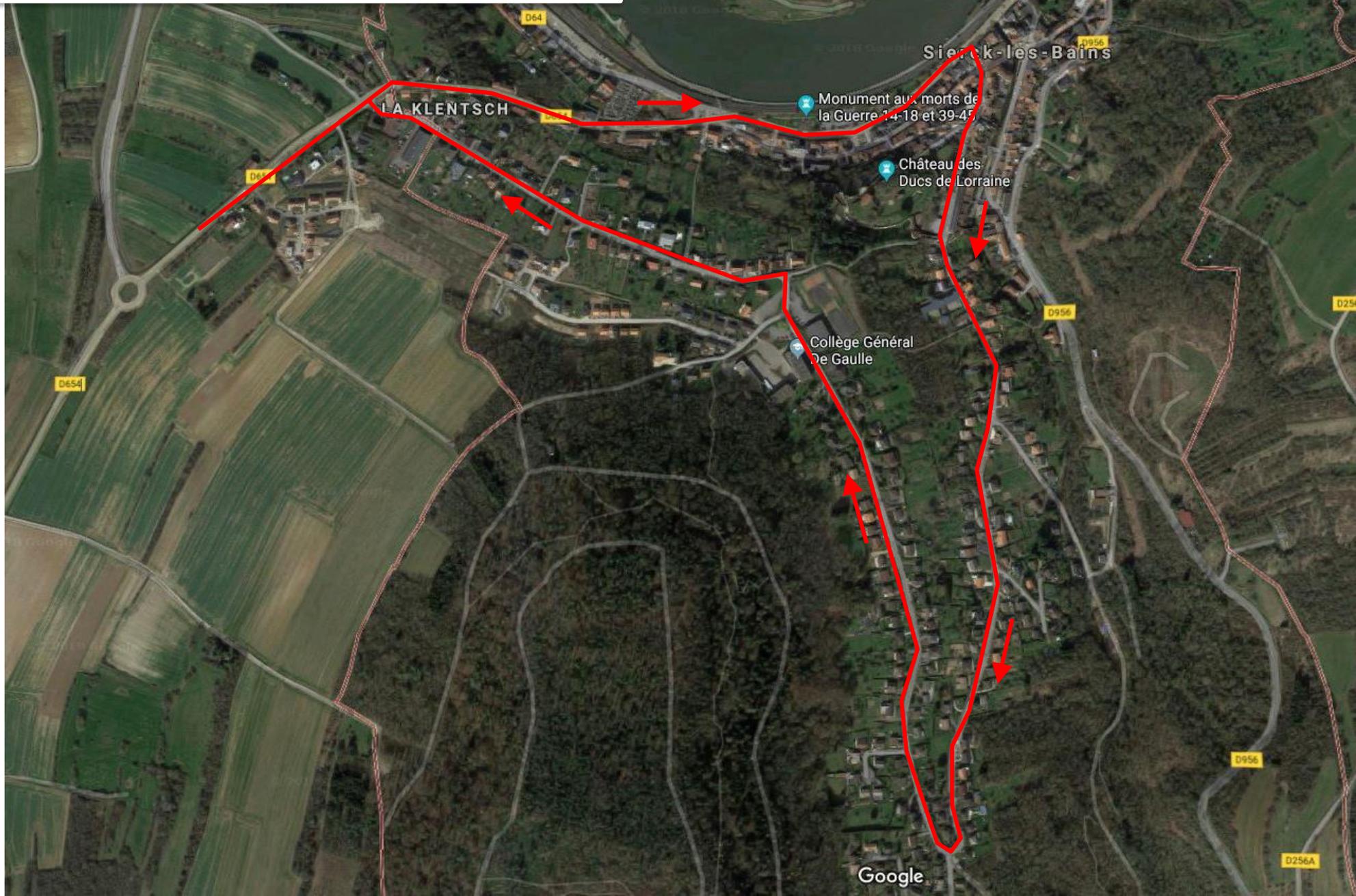


**INFORMATION  
TRAVAUX**

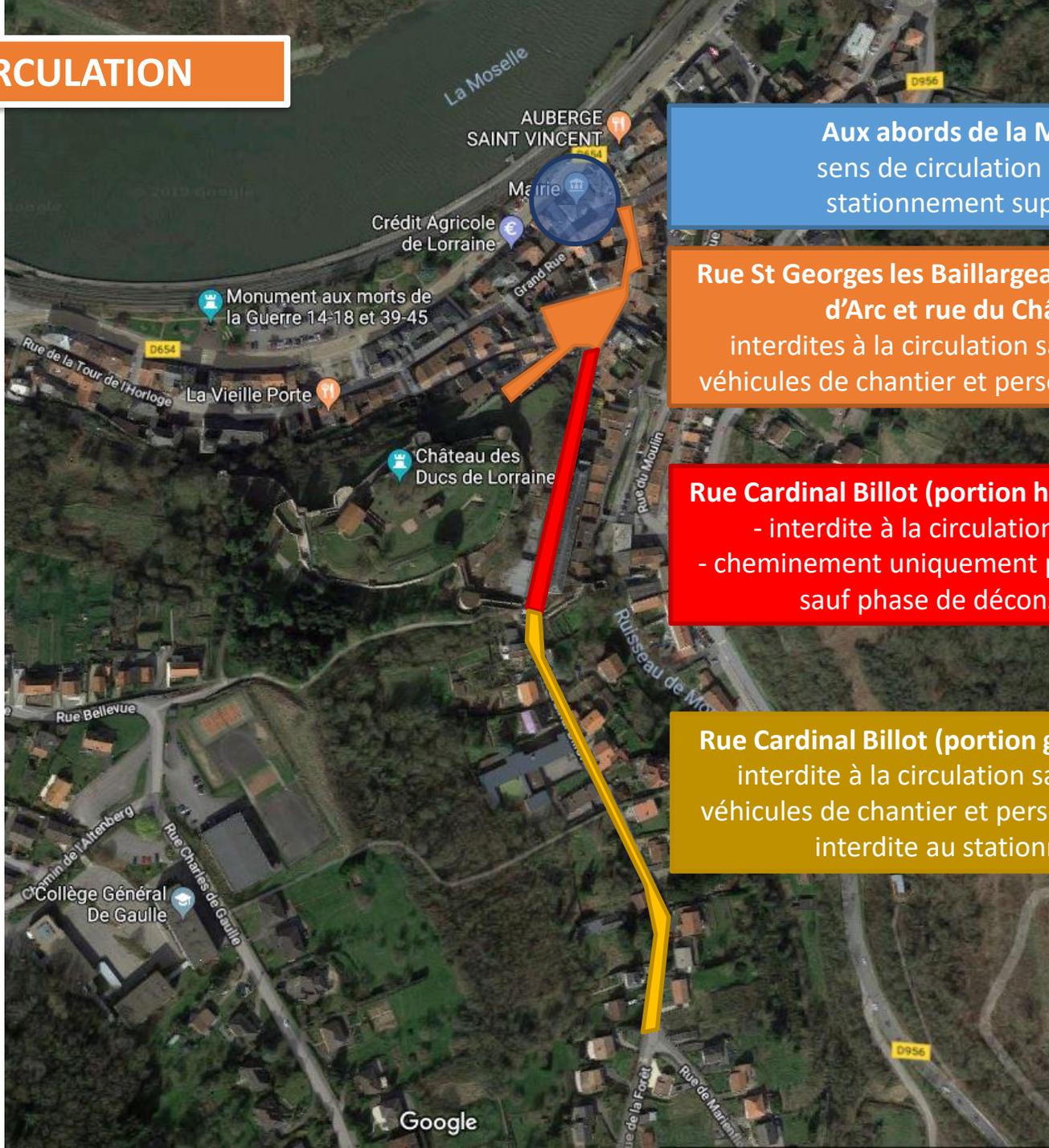
**A COMPTER DU 24 FÉVRIER 2020  
DEMARRAGE DU CHANTIER DE  
DESAMIANTAGE / DECONSTRUCTION DU GYMNASSE DES RECOLLETS**



# CIRCULATION DES FLUX DE CHANTIER



# PLAN DE CIRCULATION



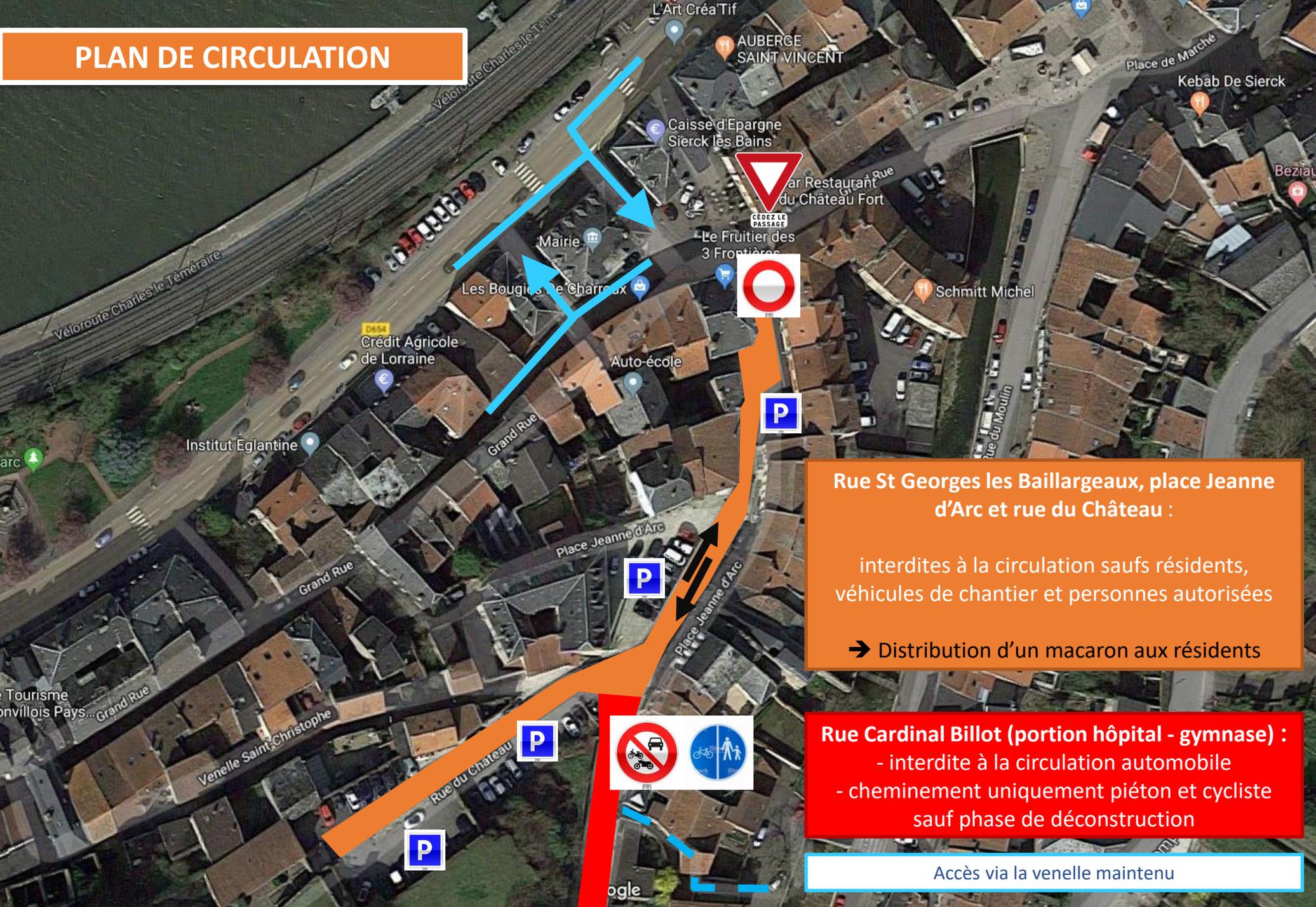
**Aux abords de la Mairie :**  
sens de circulation inversé  
stationnement supprimé

**Rue St Georges les Baillargeaux, place Jeanne d'Arc et rue du Château :**  
interdites à la circulation saufs résidents,  
véhicules de chantier et personnes autorisées

**Rue Cardinal Billot (portion hôpital-gymnase) :**  
- interdite à la circulation automobile  
- cheminement uniquement piéton et cycliste,  
sauf phase de déconstruction

**Rue Cardinal Billot (portion groupe scolaire) :**  
interdite à la circulation saufs résidents,  
véhicules de chantier et personnes autorisées  
interdite au stationnement

# PLAN DE CIRCULATION



Rue St Georges les Baillargeaux, place Jeanne d'Arc et rue du Château :

interdites à la circulation saufs résidents, véhicules de chantier et personnes autorisées

➔ Distribution d'un macaron aux résidents

**Rue Cardinal Billot (portion hôpital - gymnase) :**

- interdite à la circulation automobile  
- cheminement uniquement piéton et cycliste  
sauf phase de déconstruction

Accès via la venelle maintenu

Sierck-les-Bains, Grand Est

Google, Inc.

Street View - juin 2016



# PLAN DE CIRCULATION



## Rue Cardinal Billot (portion hôpital - gymnase) :

- interdite à la circulation automobile
- cheminement uniquement piéton et cycliste, sauf phase de déconstruction

## Rue Cardinal Billot (portion groupe scolaire) :

interdite à la circulation saufs résidents, véhicules de chantier et personnes autorisées

**interdite au stationnement**

→ Distribution d'un macaron aux résidents



Rue Charles

Rue de la Forêt

Rue de Marienfoss

Google

Ruisseau de Montnach

Ruisseau de Montnach

D956

D956

Stationnement et arrêt minute interdit



Stationnement autorisé



Du n°1 au 18 rue de la Forêt  
et rue de Marienfloss :  
Sens unique de circulation pendant  
les entrées et sorties scolaires :  
8h – 8h45, 11h30 – 12h15,  
13h15 – 14h et 15h45 – 16h30